|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Groupe socialiste au PLT jurassien  |  | **Motion no 1293** |

**Développement - Mise au concours des lignes de bus du Jura – Consultation des syndicats.**

Monsieur le Président,
Chers collègues,
Madame et Messieurs les Ministres

**Nul aucun doute** que la mise au concours des lignes de bus du Jura a déjà suscité un large débat lors des derniers plénums et de multiples manifestations de rue. Inutile de refaire l’historique de toutes les interventions déposées et traitées à ce sujet. Pourtant le groupe parlementaire socialiste n’est toujours pas rassuré concernant l’issue de l’attribution des concessions de ces lignes de bus. Nous légitimons nos craintes par le fait qu’en tant que député nous représentons les intérêts de la population jurassienne comprenant bien évidemment les chauffeurs de bus. En fait, il s’agit simplement de défendre les droits de personnes qui ont placé en nous toute leur confiance et qui nous ont élus à ce Parlement.

**A maintes reprises**, nous avons dénoncé le peu de volonté manifestée par le Gouvernement à fixer un cadre minimum lors de l’appel d’offres qui doit éviter le dumping salariale. Le fait que le Gouvernement ait tant tardé à proposer d’accepter ou refuser la motion 1293 démontre encore, et peut-être, à quel point il est embarrassé de se sortir d’une position bien inconfortable dans laquelle il s’est mis lui-même en refusant obstinément, dès le début de la procédure de mise en soumission, d’appliquer les conseils que lui suggéraient les syndicats. **Aujourd’hui en proposant de refuser ladite motion, le Gouvernement démontre qu’au-delà de l’économie financière qu’il prétend pourvoir faire lors de l’adjudication, celui-ci ne se soucie ni des conditions salariales des employés de cette branche d’activité, ni de la précarisation de leur situation sociale en cas de dumping salarial. Sans oublier l’effet négatif et collatéral pour notre économie jurassienne lors d’une décision qui irait à l’encontre du bon sens.** Le Gouvernement se rend-il compte qu’il n’a rien à perdre en vous proposant d’accepter notre motion. Bien au contraire ! Il est même étonnant que lors du dépôt de cette intervention, le mois dernier, le ministre Eray semblait être convaincu par cette ultime approche « gagnante-gagnante » où chacun aurait à y gagner. Alors pourquoi autant de frilosité dans une décision de dernière minute ? N’a-t-il pas été assez convaincant auprès de ses collègues ou serait-ce encore une fois pour lui une manière de se défiler ou de ne pas prendre ses responsabilités ?

**Depuis le 02 décembre dernier,** nous savons que quatre entreprises ont soumissionné. A ce stade personne ne connaît le contenu des offres retournées. Les cantons du Jura et de Berne ainsi que la Confédération (en fait les commanditaires) analyseront et évalueront les offres. Une proposition sera faite à l’OFT qui elle attribuera définitivement les nouvelles concessions pour dix ans des trente-huit lignes régionales jurassiennes, urbaines et nocturnes. Un processus rapide d’ici le printemps 2020 qui demande de toute évidence que le personnel soit consulté urgemment afin de ne pas commettre l’irréparable dans une décision qui ne tienne pas compte de la sécurité sociale lors de l’attribution de la concession.

**Pour rappel,** ma motion demande simplement que le personnel actuel, représenté par les syndicats, soit consulté obligatoirement lors du processus d'adjudication. Rien ne s'oppose à la présence de spécialistes, en l’occurrence ici des syndicats, dans certaines phases du processus d'attribution. Nous sommes conscients qu’en aucun cas les représentants syndicaux ne pourront participer au choix et à la décision lors de l’attribution finale. Mais ils devront absolument être consultés afin d’apporter leurs expériences du terrain dans l’application de bases juridiques (Ex. Loi sur le transport des voyageurs ou Loi sur la durée du travail). Une aide précieuse qui évitera aux instances adjudicataires d’éviter les contraintes dans le traitement d’oppositions ou de tomber dans les travers d’un dumping salarial. Les conseils des syndicats permettront aussi d’identifier les éventuelles malversations d’entreprises soumissionnaires qui pourraient être prêtes à tout pour remporter ces nouvelles concessions. Il est utile de signaler que l'Office fédéral des transports encourage et recommande même cette pratique. Aucun cadre légal ne s’y oppose et au vue des délais très courts dans le traitement des offres reçues, il y a donc urgence d’impliquer les représentants syndicaux.

**L’implication directe des milieux concernés** permettra de tenir compte des attentes du personnel quant à leurs futures conditions salariales et de travail. Une première crainte étant que les offres reçues proposent de fusionner les lieux de travail. Cette dérogation à la LDT qui se traduirait par un seul lieu de travail permettrait de rendre plus attractives financièrement les offres des entreprises, en fait près de 30% de gain pour elles sur le dos du personnel. Actuellement pas moins de vingt dérogations sont appliquées à la LDT mais celles-ci ont toujours été bien évidemment négociées entre les entreprises et les représentants du personnel. L’implication des syndicats permettra aussi de limiter la casse en appliquant une pondération de certains critères qui prendront en considération l'aspect social et éviteront certains pièges aux non-initiés dans un pareil processus d’adjudication. Il est bon de relever encore qu’une attribution hasardeuse de la concession à des entreprises malhonnêtes aura également de faucheuses incidences financières pour notre Canton. Puisqu’au final, ce sera l’Etat jurassien qui devra colmater les brèches dans une offre hyper concurrentielle qui fait fi d’une planification réfléchie et négociée qui tient compte de l’attractivité des lignes, des horaires, du personnel et du parc à véhicules. J’en veux pour preuve l’expérience que le canton des Grisons a vécue lors de son appel d’offre de 1999 pour une partie de l’Engadine !

**Enfin le fait d’accepter la motion 1293** permettra au Gouvernement de tendre la main aux partenaires sociaux ou inversement et de renouer un dialogue constructif entre les différentes parties, y compris avec les entreprises soumissionnaires, avant cette échéance. Et ceci dans l'intérêt des employés-es de CarPostal et des CJ qui seront largement impactés-es en cas de dérive.

**Je conclus mon développement** en affirmant que peu importe la décision que vous prendrez aujourd’hui le dossier ne sera pas pour autant clos pour les syndicats. Soit ils accompagneront les instances adjudicataires ou dans le cas contraire se réservent des déclarations afin de maintenir la pression et d’éviter coûte que coûte d’en arriver là. **Solution que d’aucuns ne privilégient !**

C’est pourquoi les chauffeurs de lignes de bus du Jura, Syndicom, SEV et le groupe parlementaire socialiste vous remercient du soutien que vous apporterez à la motion 1293.

Merci de votre attention.

****Delémont, 18 décembre 2019

Pour le Groupe parlementaire socialiste
Nicolas Maître